

L'Université Grenoble Alpes propose une offre en formation continue dans les domaines suivants :

Arts du spectacle, lettres, langues, sciences du langage, communication et journalisme

Droit, économie, gestion

Sciences humaines et sociales

Sciences, technologies, santé

- 15 DUT
- 56 mentions de licences professionnelles
- 29 mentions de licences générales
- 63 mentions de masters
- 7 spécialités de diplômes d'ingénieur
- 11 diplômes / 8 capacités de santé

LA FORMATION CONTINUE ET L'APPRENTISSAGE EN QUELQUES CHIFFRES EN 2018

Plus de
7 200 inscrits en
formation continue

Plus de
1 880
alternants

1 790
adultes intégrés
en reprise d'étude

Plus de
40
VAE délivrées

4 500
adultes en formation courte

100 personnes inscrites au diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU)

CONTACTS PAR DOMAINES DE FORMATION :

Ouverture au public
du lundi au jeudi
de 9h à 12h30
et de 13h30 à 17h30
(16h le vendredi).

NOUS CONTACTER

Direction de la formation continue et de l'apprentissage (DFCA)

Bâtiment Pierre Mendès-France, 3^e étage
151, rue des Universités
38400 Saint Martin d'Hères
Tél. +33 (0)4 57 04 11 90
formation-continue@univ-grenoble-alpes.fr
www.univ-grenoble-alpes.fr

Arts du spectacle, lettres, langues, sciences du langage, communication et journalisme

Tél. : +33 (0)4 57 04 11 90
fc-all@univ-grenoble-alpes.fr

Droit, économie, gestion

Tél. : +33 (0)4 56 52 97 29
fc-deg@univ-grenoble-alpes.fr

Sciences humaines et sociales

Tél. : +33 (0)4 56 52 97 29
fc-shs@univ-grenoble-alpes.fr

Sciences, technologies

Tél. : +33 (0)4 57 04 11 90
fc-sts@univ-grenoble-alpes.fr

Médecine et pharmacie

Tél. : +33 (0)4 76 63 75 47
fc-sante@univ-grenoble-alpes.fr

Métiers de l'enseignement, de l'éducation et de la formation

Tél. : +33 (0)4 57 04 11 90
fc-espe@univ-grenoble-alpes.fr

Avec le soutien de la région



ILS NOUS ONT FAIT CONFIANCE :

Adecco, Air Liquide, Alstom, Atos, Banque de Savoie, Banque Populaire des Alpes, Becton Dickinson, BioMérieux, Bouygues Immobilier, Brioches Pasquier, Caisse d'Épargne, Capgemini, CEA, CHU Grenoble Alpes, CNRS, Crédit Agricole, Dolphin Integration, E2V, EDF, Enedis, ESRF, Go Sport, Hardis, IFTS, La Poste, Manpower, Michelin, Orange, Roche Diagnostics, Samse, Schneider Electric, Sem VFD, SEMITAC, SNCF, Sofradir, Soitec, Sopra Steria, STMicroelectronics, Ville de Grenoble...



Se former tout au long de la vie avec l'Université Grenoble Alpes

Direction de la formation continue
et de l'apprentissage



> **Vous êtes salarié, demandeur d'emploi ou simple particulier > notre mission est de vous aider à concrétiser votre projet de formation :**

- en vous appuyant dans le montage de votre dossier de formation,
- en vous conseillant dans la recherche du financement de votre formation,
- en vous soutenant dans votre démarche de validation des acquis,
- en vous accompagnant tout au long de votre cursus.

> **Vous êtes une entreprise, une collectivité, une association > nous sommes à votre écoute :**

- en développant des diplômes en lien avec les besoins de votre organisation et des acteurs institutionnels régionaux,
- en vous aidant à élaborer votre plan de formation,
- en vous accompagnant pour organiser la montée en compétence de vos collaborateurs (formations sur catalogue ou sur mesure),
- en développant les relations partenariales.

Les formations proposées reposent sur l'expertise d'enseignants-chercheurs et de professionnels de terrain, ce qui permet aux personnes formées de bénéficier des apports de la recherche tout en restant en relation avec le monde de l'entreprise.

DES FORMATIONS
DIPLOMANTES

- DUT
- licence professionnelle
- licence
- master
- diplôme d'ingénieur
- diplôme universitaire (DU)
- certificat d'université (CU)

Tous les diplômes de l'Université Grenoble Alpes sont accessibles aux salariés, demandeurs d'emplois, particuliers, travailleurs indépendants...

De nombreuses formations proposent des calendriers compatibles avec une activité professionnelle.

DES FORMATIONS
ACCESSIBLES PAR
VALIDATION DES ACQUIS

- Pour réduire la durée des parcours de formation : accès aux diplômes, dispenses d'une partie des enseignements.
- Pour obtenir tout ou partie d'un diplôme par validation des acquis de l'expérience (VAE).

DES FORMATIONS
EN ALTERNANCE



Pour une insertion professionnelle facilitée, avec possibilité de rémunération et de financement en fonction des statuts (contrat de professionnalisation, apprentissage, reconversion ou promotion par l'alternance ...).

UNE OFFRE DE
FORMATIONS COURTES

Adaptés aux besoins des entreprises ainsi qu'aux demandes individuelles de formation, ces modules professionnalisants d'un ou plusieurs jours permettent de développer des compétences dans un domaine ciblé. Des modules peuvent être conçus spécifiquement pour répondre à la demande d'une entreprise.

DES CERTIFICATIONS

- Certificat LINGUASKILL en anglais (éligible au CPF)
- Diplôme de compétence en langue (éligible au CPF)



DES DIPLOMES
ÉQUIVALENTS AU
BACCALAURÉAT

Le diplôme d'accès aux études universitaires (DAEU) confère les mêmes droits que le baccalauréat. Il permet de poursuivre des études dans l'enseignement supérieur (Licence, DUT, BTS, écoles paramédicales, écoles supérieures) et de passer des concours de niveau Bac.

- Diplôme d'accès aux études universitaires, option littéraire (DAEU A)
- Diplôme d'accès aux études universitaires, option scientifique (DAEU B)

La capacité en droit donne aux non-bacheliers la possibilité de s'inscrire dans l'enseignement supérieur. Les titulaires de la capacité en droit peuvent poursuivre leurs études à l'université en 1^{re} année de licence de droit, en 1^{re} année de DUT Carrières juridiques ou du BTS Notariat et passer les concours de la fonction publique.

DES PRÉPARATIONS
AUX CONCOURS

- Concours de l'enseignement
- Concours administratifs

FINANCER SA FORMATION

Pour les salariés

Différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative de l'employeur et/ou du salarié :

- Le plan de développement des compétences
- Le compte personnel de formation (CPF)
- Le congé de formation professionnelle pour les agents de la fonction publique (CFP)
- Le contrat de professionnalisation
- La reconversion ou promotion par l'alternance
- Le CPF de transition professionnelle

Les travailleurs indépendants peuvent également faire financer leur formation auprès de l'OPCO des entreprises de proximité sous réserve de vérification du rattachement de la convention collective de branche.

Pour les demandeurs d'emploi

Différents dispositifs peuvent être activés à l'initiative du demandeur d'emploi ou de Pôle Emploi :

- Le compte personnel de formation (CPF)
- Les contrats en alternance
- Le CPF de transition professionnelle
- L'AFPR (action de formation préalable au recrutement)
- La POE (préparation opérationnelle à l'emploi)
- La CSP (contrat de sécurisation professionnelle)
- L'AIF (aide individuelle à la formation)

Les **personnes handicapées** peuvent solliciter l'association de gestion du fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées (AGEFIPH).

Il est enfin possible de **financer personnellement** sa formation.